Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

67e Année. — N° 134. — Le numéro : 15 centimes — DIMANCHE 14 MAI 1922.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et limitrophes. 3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 45.00. — France et Belgique. » 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00. — Union postale ..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

CHRONIQUE ÉLECTORALE

POUR QUI faut-il VOTER ?

Nous avons indiqué, hier, le devoir des électeurs : l'union contre le péril socialiste et communiste.

Nous publions, aujourd'hui, pour notre région, les noms des candidats pour lesquels nous conseillons à nos amis de voter, afin d'éviter toute dispersion des voix :

CANTON DE ROUBAIX-NORD

M. CHARLES MALFILATRE.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST

M. FERNAND MOTTE.

CANTON DE ROUBAIX-EST

M. LÉON BEAUSIRE.

CANTON DE LANNOY

M. PARMENTIER.

CANTON DE CYSOING

M. CASTELAIN.

CANTON DE TOURCOING-SUD

M. FOUQUET-LELONG.

CANTON DE TOURCOING-NORD

M. MULLET.

CANTON DE TOURCOING-NORD-EST

M. VANDENBERGHE.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

M. CLARO.

Pour guider l'électeur

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

J'ai toujours voté pour les candidats du Journal de Roubaix, mais, cette fois, je suis déconcerté.

Electeur à Tourcoing, dans le Canton Sud, où deux candidats républicains sont en présence, je me demande à qui doivent aller mes préférences ?

A tous les électeurs, nous répondons :

Les grands intérêts de la France sont en jeu ; des ennemis redoutables s'acharnent à nous entraîner dans la ruine ; devant un danger si manifeste, les électeurs ont le devoir de se lever contre la révolution, c'est-à-dire contre le crime, la honte et la misère.

Il ne peut être question de nuance, quand il s'agit des grands principes.

Toute la question est de savoir aujourd'hui si la France vivra, et si la désunion des bons Français ne nous livrera pas, demain, au pillage, à l'assassinat, à l'esclavage.

Le grand péril de notre France, c'est le socialisme, de quelque épithète qu'il se couvre, depuis le socialisme à l'eau de rose, comme disait Eugène Motte, jusqu'au bolchevisme de sang ; unissons-nous pour le combattre, et votons contre les ennemis de l'union sacrée, qui veulent établir sur des ruines le règne de leurs passions ou de leurs appétits.

Si deux candidats républicains se présentent avec des programmes à peu près semblables, il faut donner la préférence au conseiller sortant, qui, envoyé par nos suffrages au Conseil général ou au Conseil d'arrondissement, a été fidèle à son programme.

Et nous disons à l'électeur du Canton Sud de Tourcoing :

Nous n'avons pas voulu combattre M. Robbe, qui se présente comme républicain, mais nous donnons la préférence au conseiller sortant, qui a droit à notre gratitude pour les services rendus, et sur le nom de qui l'Union Sacrée s'est faite en 1919. M. Fouquet-Lelong, candidat de la Fédération Républicaine.

AU MAROC ESPAGNOL

La prise du repaire de Raisouli

Madrid, 13 mai. — D'après des renseignements officiels, des trois colonnes qui ont coopéré à l'attaque et à la prise de Tazarut, deux n'ont rencontré presque aucune résistance, mais la troisième s'est heurtée à de forts contingents ennemis qui se sont défendus avec une énergie farouche. Quand les troupes espagnoles ont pénétré dans Tazarut, elles ont trouvé le village presque entièrement détruit par le bombardement des avions et de l'artillerie.

La maison de Raisouli a particulièrement souffert. On ignore le chiffre exact des pertes du côté espagnol, mais le haut commissaire croit qu'elles ne dépassent pas la centaine, en morts et en blessés.

Les Souverains anglais en France

Le Roi à Etaples, Wimereux et Terlincthun. — Le départ de Boulogne pour Douvres

Wimereux, 13 mai. — Le roi d'Angleterre, qui a passé la nuit dans son train spécial, en gare d'Etaples, a consacré une partie de la matinée à la visite du grand cimetière militaire britannique d'Etaples.

Au cimetière d'Etaples

Cette vaste nécropole, dont l'aménagement est presque entièrement terminé, contient environ 11.500 tombes britanniques, et quelques sépultures françaises et allemandes.

Le cortège royal qui s'est formé à la gare d'Etaples, arrive à 9 h. 40 à l'entrée du cimetière.

Le Souverain, suivi de son cortège, pénètre ensuite dans le cimetière qu'il parcourt lentement. Puis le Roi s'entretient familièrement avec les gardiens et les jardiniers du cimetière qui lui sont présentés.

Une scène touchante se produit ensuite. Le roi George V dépose sur la tombe d'un sous-officier anglais, le sergent Matthew, un petit bouquet de myosotis. Ces quelques fleurs ont été envoyées d'Angleterre par la mère du sous-officier à la reine, pendant son séjour à Bruxelles, dans une lettre où elle priait Sa Majesté de déposer, en son nom, ce bouquet sur la tombe de son fils.

La souveraine, qui arrive seulement à Wimereux vers midi, n'ayant pas pu accomplir ce geste, le roi a bien voulu se charger de cette mission.

Le cortège royal retourne ensuite à la gare d'Etaples, d'où le train spécial part pour Wimereux. Une visite au cimetière hindou de Mérut a lieu, avant le déjeuner, qui est servi à midi dans le train royal et auquel assiste le général de Castelnau.

Au cimetière de Terlincthun

Boulogne, 13 mai. — Favorisée par un beau temps, la cérémonie qui s'est déroulée cet après-midi, au cimetière de Terlinothun, a été particulièrement émouvante.

Les souverains anglais et le cortège royal arrivent à 13 h. 30 à l'entrée du cimetière. Ils sont reçus à leur descente d'automobile par l'amiral Beatty et plusieurs notabilités anglaises, ainsi que par le général de Castelnau.

Après les présentations des autorités, le Roi parcourt le cimetière qui est situé sur une hauteur dominant la mer.

Le Roi George V et la Reine Marie s'avancent à pas lents vers la croix du sacrifice et déposent sur le socle une couronne de roses rouges et une palme entrelacées.

Puis, a lieu le salut solennel aux morts.

Pendant deux minutes d'émouvant silence, observé par les souverains et toute l'assistance, Sa Majesté se retourne vers le « Mémorial » et la colonne de la Grande-Armée puis, d'une voix forte, mais émue, prononce un discours.

DISCOURS DU ROI D'ANGLETERRE

J'arrive, dit-il, aux termes d'un émouvant pèlerinage entrepris pour rendre hommage à ces légions qui ont donné leur vie pour la liberté. Sur la route que j'ai parcourue, j'ai retrouvé la trace des pas de ceux si nombreux qui m'y ont précédé mus par des sentiments d'amour, d'orgueil et de douleur. A la fin de ce pèlerinage, je voudrais et en cela la Reine s'unit à moi, adresser un hommage à tous ceux qui ont perdu des êtres chers dans la Grande Guerre.

Dans ce beau pays de France, qui subit le déchaînement le plus furieux de la longue lutte, nos frères se comptent, hélas! par centaines de mille. Ils sont sous la sauvegarde d'un ami éprouvé et généreux, d'un camarade d'armes vaillant et chevaleresque qui, dans un sentiment de sympathie spontanée, a réservé, pour toujours, le sol dans lequel ils dorment, afin que nous et nos descendants puissions en tous temps garder et entretenir avec révérence leur lieu de repos.

Ici à Terlincthun, le plus grand soldat du monde, dont le monument projette ses ombres presque sur leurs tombes, les garde et c'est justice, car aux côtés des descendants de ses incomparables soldats, ils ont défendu son pays en défendant le leur.

Je prie avec ferveur, dit le Roi en terminant, pour que, tant comme nations que comme individus, nous ordonnions notre vie en harmonie avec cet idéal pour lequel nos frères sont morts.

REPONSE DU GENERAL DE CASTELNAU

Le général de Castelnau en uniforme répond ensuite au Roi :

Le Comité franco-britannique des sépultures militaires, que j'ai le grand honneur de présider, dit le général, s'incline très respectueusement avec Votre Majesté auguste et sa très gracieuse Majesté la Reine d'Angleterre, devant les tombes des vaillants fils de l'Empire britannique accourus sur le sol français pour y défendre, avec l'intégrité et l'indépendance de leur patrie et de la nôtre, la grande cause de la justice et de la liberté.

Nous garderons religieusement le dépôt sacré confié à notre dévotion, ici à Terlincthun, comme dans toutes les nécropoles du front qui, de Boulogne à Belfort, jalonnent, dans un funèbre alignement, la voie sacrée, le calvaire des souffrances, des agonies et des deuils, gravi la main dans la main par les valeureux combattants de nos deux nations.

Ils dorment, mais ils se réveilleront un jour; et, en attendant l'heure du grand réveil, les multiples monuments dont Votre Majesté a daigné remarquer la touchante et symbolique ordonnance, donnent, en quelque manière, l'essor à la substance immatérielle de nos bien-aimés disparus; ils rouvrent les regards de leur âme, rétablissent le rythme de leur cœur, rendent le verbe à leurs lèvres closes dans le silence et la nuit du tombeau.

Honneur et gloire à jamais, aux héros de la Grande-Bretagne et de la France vivants dans l'immortalité bienheureuse.

Après son discours, le général de Castelnau dépose, au pied de la croix du sacrifice, une couronne au nom du Comité mixte franco-britannique des sépultures militaires.

Le général La Capelle, commandant le 1er corps d'armée, dépose également une couronne au nom de l'armée, puis les souverains et le cortège royal se rendent au monument aux morts.

La Reine dépose à ce moment une couronne superbe sur la pierre monumentale et, tandis qu'au lointain retentit une sonnerie militaire, se renouvelle l'impressionnante cérémonie aux morts.

A Boulogne

LE DEPART DES SOUVERAINS

Puis le Roi, après avoir remercié les autorités, quitte, avec son cortège, le cimetière pour se rendre immédiatement au port de Boulogne où il s'embarque à 14 h. 55 sur le yacht « Alexandra ».

Tout le long de leur parcours, les souverains britanniques sont chaleureusement acclamés par la foule.

Toute la ville était pavoisée.

Le Roi et la Reine montent sur le pont supérieur. L'« Alexandra » lève l'ancre. La musique militaire joue la « Marseillaise ».

Le Roi et les officiers font le salut militaire, la Reine s'incline, le reste de l'assistance reste découverte pendant toute la durée de l'hymne. Les troupes présentent les armes.

De la foule s'élèvent des clameurs enthousiastes auxquelles répondent bientôt du bateau de chaleureuses acclamations.

UN ATTENTAT SUR LA LIGNE PARIS - VARSOVIE

Déraillement d'un express

DEUX TUÉS ET DEUX BLESSÉS

On mande de Berlin que l'express Paris-Varsovie a déraillé entre les stations d'Otoz et de Deprewe, près de Dantzig. La locomotive a été complètement détruite et trois wagons endommagés.

Le chauffeur et le mécanicien ont été tués et deux employés blessés.

Une main criminelle avait déboulonné un rail.

M. HENRY CHÉRON A TOURS

Tours, 13 mai. — M. Henry Chéron a assisté aujourd'hui aux fêtes organisées à l'occasion de la grande semaine agricole.

A midi et demi, un banquet de 700 couverts a été présidé par le ministre de l'Agriculture.

M. René Besnard, sénateur, a salué M. Chéron au nom des parlementaires d'Indre-et-Loir.

Après avoir remercié M. René Besnard et les représentants de la Touraine et félicité les organisateurs de la Semaine agricole, M. Henry Chéron a prononcé un discours très applaudi.

LES RÉPARATIONS

L'arrivée à Paris de M. Hermès

ministre des Finances allemand

Paris, 13 mai. — M. Hermès, ministre des finances du Reich, qui avait quitté Berlin hier après-midi, est arrivé à Paris par la gare du Nord, à 12 h. 25.

Il était accompagné de MM. Von Brandt

M. HERMES, ministre des Finances du Reich

et Doorn, directeur du ministère des finances, et de MM. Castel et Moderhow, inspecteurs aux impôts.

Le ministre des finances allemand a été reçu sur le quai de la gare, par M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et par le haut personnel de l'ambassade d'Allemagne.

L'Allemagne versera 50 millions de marks-or au 15 mai

Paris, 13 mai. — D'après le « Temps », l'Allemagne a annoncé qu'elle effectuera le versement de 50 millions de marks-or prévu par le moratoire du 21 mars, pour le 15 mai.

A GÊNES

Une réunion de la sous-commission des affaires russes

Les propositions de M. Lloyd George. — « La France, répond M. Barthou, ne saurait s'associer à de nouveaux marchandages. » - La suite de la discussion renvoyée à une autre séance

Gênes, 13 mai. — On prévoit que la journée d'aujourd'hui sera décisive. Une très vive discussion a commencé, dans laquelle le chef de la délégation française jouera un rôle de tout premier plan. C'est dans l'espoir de les rallier à ses vues que M. Lloyd George avait convoqué successivement les délégués roumains, hollandais, Suisses et polonais. Il eut vivement souhaité faire part de ses intentions au chef de la délégation française, mais celui-ci, occupé à la villa Reggio, à la rédaction de la déclaration qu'il compte faire à la séance d'aujourd'hui, ne put se rendre à son appel.

Les dernières « propositions » de M. Lloyd George sont combattues par M. Barthou

Gênes, 13 mai. — La sous-commission des affaires russes s'est réunie ce matin.

M. Lloyd George, après avoir qualifié la réponse russe de « document provocant », a fait trois propositions :

1° La constitution d'un comité d'experts, qui continuerait de s'occuper des questions de dettes, de biens privés et de crédits;

2° La conclusion, à Gênes, d'un pacte provisoire entre la Russie et les autres pays de l'Europe;

3° Un engagement réciproque de ne se livrer à aucune propagande subversive.

Nous ne pouvons pas, a-t-il dit, rompre définitivement les conversations engagées avec eux car nous créerons alors une situation grave en Europe et en Asie.

Il serait grave, en effet, de renvoyer les délégués russes les mains vides, devant les masses populaires qui en concevraient de la déception et du désespoir. Il en résulterait pour tout le monde des troubles et de l'anarchie.

C'est pourquoi une rupture complète est indésirable.

Quoique nous disions, il nous faut répondre au mémorandum russe.

M. Lloyd George annonce qu'il a préparé un projet de réponse.

M. Barthou répond

M. Barthou a répondu en rendant hommage aux sentiments qui ont inspiré les propositions de M. Lloyd George. Il a démontré que le ton et la forme de la réponse russe constituent une expérience suffisante quant au succès d'une négociation avec les Russes.

« Il est impossible, a-t-il ajouté, qu'à la faveur d'un comité nommé dans les conditions que l'on propose, les marchandages recommencent et se prolongent. La France, en tout cas, ne saurait pas s'y associer ».

M. Barthou a proposé que les gouvernements fussent consultés et que ceux-ci s'efforcent d'associer les Etats-Unis à une négociation éventuelle.

Quant à la proposition d'un pacte provisoire de non-agression, M. Barthou a fait remarquer qu'il fournirait aux Russes un instrument d'intimidation pendant les pourparlers. Enfin, touchant la propagande, on sait ce que valent les engagements des Soviets.

Pour ces raisons, la délégation française ne peut accepter les propositions faites par M. Lloyd George. Elle ne saurait accepter une commission d'experts nommée par la Conférence qui comprendrait des représentants des Soviets.

M. SCHANZER

M. Schanzer a critiqué également la réponse russe. Il a déclaré que la Conférence a travaillé utilement et il a réclamé la continuation de l'œuvre entreprise tant pour des raisons politiques extérieures que pour des raisons de politique intérieure.

Il a approuvé le projet de pacte de non-agression provisoire nécessaire, a-t-il dit, pour la tranquillité de l'Europe. Il a accepté également la constitution d'une commission d'experts à la condition que les Russes y fussent admis.

M. Schanzer a terminé par un appel chaleureux à la France et au Gouvernement français pour ne pas rompre les négociations.

UNE PROPOSITION DE M. BRATIANO

M. Bratiano a fait alors une proposition transactionnelle.

On laisserait aux gouvernements le soin de fixer le principe, le programme et le moment où serait réuni à nouveau un Comité des affaires russes, en particulier le moment où les Russes seraient invités à y participer.

M. Bratiano a suggéré aussi une conversation particulière qui aurait lieu entre M. Barthou et M. Lloyd George.

M. Facta a demandé le renvoi de la séance à lundi prochain pour permettre des échanges de vues particuliers.

M. Motta, puis M. Barthou ont insisté, au contraire, pour que la réunion de la sous-commission ait lieu dès ce soir, à 5 h. Il en a été ainsi décidé.

L'impression à Bruxelles

On mande de Bruxelles :

« On considère, dans les milieux gouvernementaux belges, que la Conférence de Gênes a terminé ses travaux.

Les instructions envoyées à M. Jaspar en vue de la séance d'aujourd'hui sont formelles. Celui-ci se bornera à déclarer que la Belgique se refuse à négocier davantage avec les Soviets et demandera qu'on dresse un procès-verbal de carence.

Lord Grey remplacera-t-il M. Lloyd George ?

Londres, 13 mai. — Lord Robert Cecil, parlant devant une réunion de ses électeurs à Hitchin, a fait un grand éloge de lord Grey, qui fut autrefois ministre des affaires étrangères.

Il a dit que lord Grey était éminemment désigné pour être le premier ministre de la Grande-Bretagne.

Peut-être me permettra-t-on de dire que je ne connais pas d'autre personnage qui, au point de vue des qualités et des défauts, diffère plus complètement de M. Lloyd George. Je suis certain que les Anglais désirent, en ce moment, un homme qui en diffère. Ce dont nous avons besoin au-dessus de tout, c'est de rétablir la confiance dans notre pays et à l'étranger.

La confiance est la base de toute paix et de toute prospérité, poursuivit lord Cecil. Or, qui donc soutiendra que le gouvernement actuel inspire la confiance? Personne n'a confiance en lui. Voilà qui est néfaste pour notre pays. Si on veut sauver la Grande-Bretagne, il faut changer son premier ministre. Je suis profondément convaincu que tout le monde civilisé pousserait un soupir de soulagement si on pouvait annoncer demain que M. Lloyd George va donner sa démission et que le roi a fait appel à lord Grey.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Élections Cantonales

DU DIMANCHE 14 MAI 1922

ROUBAIX

Avis aux électeurs

Le scrutin sera ouvert de sept heures du matin à six heures du soir. Il est rappelé aux électeurs qu'aucune distribution de bulletins n'aura lieu aux abords des salles de scrutin ; ceux qui, par erreur, n'auraient pas reçu de bulletins par la poste, en trouveront dans la salle de vote, sur une table disposée à cet effet.

Les électeurs inscrits, qui n'ont pas reçu leur carte, peuvent soit la réclamer pendant toute la journée de dimanche, à la mairie, en justifiant de leur identité, soit voter avec deux témoins.

Il est indispensable, même dans les cantons où l'élection du candidat républicain paraît assurée, de prendre part au vote.

Les électeurs des cantons Nord et Est malades ou infirmes, qui désireraient se faire conduire en voiture au scrutin de ce jour, sont priés de se faire connaître à la Permanence de l' « Union Nationale et Républicaine », Café Pandore, rue Pauvrée.

L'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons

Les présidents des bureaux de vote

Nous publions ci-dessous, le nom des présidents des bureaux de vote, ainsi que le nombre d'électeurs inscrits dans chaque bureau :

Présidents des bureaux de vote désignés conformément à la loi :

Canton Est. — 1er bureau (1.320 électeurs), Hôtel de Ville (centralisateur) : Président, M. Watremez. — 2e bureau (1.440 élect.), rue du Moulin : M. C. De Brabander. — 3e bureau (1.621 électeurs), rue d'Hem : M. J. Lebas. — 4e bureau (1.349 élect.), rue Linné : M. C. Leman. — 5e bureau (1.362 élect.), rue Decrème : M. H. Corbeaux. — 6e bureau (1.313 élect.) : rue Sainte-Elisabeth : M. E. Decock. — 7e bureau (1.335 élect.), rue Pierre-ie-Roubaix : Docteur Dupré. — 8e bureau (1.287 élect), rue Delezenne : M. A. Dujardin. — 9e bureau (1.140 électeurs), rue du Pile : M. H. Delmotte.

Canton Nord. — 10e bureau (1.657 électeurs), rue Delespaul)) : Président, M. G. Dhont. — 11e bureau (1.610 élect.), rue Montaigne : M. E. Callens. — 12e bureau (1.334 élect.), rue de l'Ommelet : M. J. Olivier. — 13e bureau (1.682 électeurs), rue Turgot : M. C. Bataille. — 14e bureau (1.318 élec.), rue Archimède : M. J. Rouzel. — 15e bureau (1.484 élect., rue Saint-Vincent (centine) : M. H. Thérin. — 16e bureau (1.312 élect.), place Notre-Dame (centralisateur) : M. P. Vermeulen.

Canton Ouest. — 17e bureau (1.609 élect.), rue de Naples : Président, M. T. Denève. — 18e bureau (1.259 élect.), rue des Arts : M. H. Lefebvre. — 19e bureau (1.361 élect.), rue de l'Industrie : M. K. Sory. — 20e bureau (1.157 électeurs), rue du Bois (centralisateur) : M. A. Delforge.

CANTON DE TOURCOING-SUD

La profession de foi de M. Fouquet-Lelong

M. Fouquet-Lelong, conseiller sortant, adresse aux électeurs du canton de Tourcoing-Sud l'appel suivant, en réponse aux attaques violentes dont il a été l'objet :

Chers concitoyens,

On vous a distribué un factum, j'y réponds:

Piètres arguments que ceux qui y sont longuement et méchamment énumérés pour essayer de tromper les électeurs républicains.

Depuis 1910 que je suis votre conseiller général, vous avez pu, j'espère, apprécier l'activité et le dévouement que j'ai toujours montrés lorsque l'un quelconque de vous a fait appel à mon concours, qui n'a jamais fait défaut à personne.

Je pourrais ne pas relever et dédaigner les insinuations malveillantes et venimeuses répandues contre moi dans cette longue diatribe, qui veut paraître remplie de l'esprit de justice et de respect au suffrage universel, mais qui n'est que le reflet d'un état d'esprit regrettable et un moyen comme un autre pour remplacer les arguments sérieux. On veut inutilement, par des procédés peu dignes, évincer un vieux républicain, fier des services qu'il a rendus à son parti et à son pays, et qui bien que qualifié de « trop vieux », se sent encore assez d'énergie pour ne pas vous laisser tromper.

De mon domicile, vingt minutes suffisent pour me rendre au centre de mon canton. Et puis, y a-t-il un électeur, un seul qui puisse dire que j'ai négligé de m'occuper des questions ou des choses sur lesquelles mon attention a été appelée?

Non. Aucun.

Et la Fédération républicaine du Nord, à laquelle j'appartiens et qui me soutient, n'est-elle pas un parti régulier?

Qui a, en l'occurrence, le respect du suffrage universel; vous, mes chers électeurs et concitoyens, qui, il y a à peine trois ans, m'avez donné sur mon concurrent une majorité de 1.950 voix. Pouvez-vous comprendre qu'on ose ainsi faire fi du suffrage universel et l'invoquer contre moi, alors qu'il m'a donné une si belle majorité?

Ne laissez pas jouer cette comédie.

Oui, comédie que la réunion de la solidarité républicaine, où les trois confiants militants qui y assistaient avaient, au préalable, été trompés et n'étaient venus que pour faire échec à ma candidature et me remplacer par un autre candidat désigné à l'avance sans aucune raison pouvant être expliquée.

Mes chers concitoyens, vous réagirez et ne vous laisserez pas duper ainsi. Vous maintiendrez votre confiance à un vétéran actif et laborieux, qui n'a pas démérité, et qui considère comme un devoir de remettre les choses bien au point, afin que tous, sans exception, puissiez juger sa conduite et de la justification du maintien de sa candidature, sous les auspices, du reste, de la Fédération républicaine du Nord.

Je ne suis pas un esclave: vous n'êtes pas des esclaves.

Je suis un républicain sincère et dévoué, sur lequel vous pouvez compter, et qui, confiant en vous comme vous pouvez avoir confiance en lui, vous dit:

A dimanche. Tous aux urnes. Vive le canton de Tourcoing-Sud! Vive la République!

Fouquet-Lelong,
candidat de la Fédération républicaine.

Le Comité de la Fédération Républicaine nous prie d'insérer la note suivante:

Remarque aussi simple mais... plus vraie que celle d'en face.

La Fédération Républicaine du Nord s'était entendue avec tous les groupements républicains pour maintenir aux élections du 14 mai, les situations acquises par le scrutin d'union de 1919.

Cette décision a été suivie par tout le département, sauf par quelques dissidents républicains de Tourcoing.

Une telle indiscipline mérite une leçon.

Les électeurs du canton Sud vengeront l'ex-trage qui a été fait au républicain éprouvé qu'est M. Fouquet-Lelong.

Toutes les voix républicaines se porteront sur son nom.

Pas d'abstentions!

Les électeurs de 1919.

UN APPEL DE M. A. MULLET

M. A. Mullet, candidat dans le canton Nord au Conseil d'arrondissement, adresse aux électeurs l'appel suivant :

Désigné par le Comité républicain et respectueux de la discipline, je suis de nouveau candidat.

Mon programme tient en ces quelques mots: union de tous les citoyens de bonne volonté dans la République. Respect des lois qu'elle s'est librement données. Respect des croyances et convictions de chacun.

De l'ordre dans la liberté la plus grande.

Vous m'avez élu il y a deux ans: je vous en remercie. Vous m'élirez le 14 mai, je vous en féliciterai.

Vous aurez fait votre devoir de bon Français.

A. Mullet.

Dans le canton de Quesnoy - sur - Deûle

M. Sigier, que nous avions indiqué, hier, comme candidat au Conseil Général dans le Canton de Quesnoy-sur-Deûle, nous prie de dire qu'il n'est pas candidat et proteste contre toute étiquette politique qui lui a été donnée.

Dans ce canton, M. Claro, maire de Deûlémont, est donc le seul candidat antirévolutionnaire.

Les Elections cantonales et la loi de huit heures

Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing a demandé à tous les candidats, à quelque parti qu'ils appartiennent, leur opinion personnelle sur la loi de huit heures. Il nous communique, avec prière d'insérer, les opinions exprimées sur ce sujet :

Lannoy. — A. Chuffart, maire de Forest:

« Je suis opposé aux essais d'abrogation de la loi de huit heures. »

Lannoy. — J. Leroy, maire de Leers:

« J'estime que toutes les lois ayant rapport à l'amélioration du sort du travailleur de quelque classification qu'il fasse partie, sont choses acquises. Il y a lieu de les augmenter, de les améliorer, mais il ne peut être question de revenir sur ce que nous considérons comme définitif. La loi de huit heures est du nombre de ces lois. »

Lannoy. — A. Parmentier, avocat:

« Durée du travail: il ne s'agit évidemment que du travail salarié, et, il est bien entendu qu'il n'est pas question d'enlever à un chacun, le droit de travailler ou de se reposer à sa guise.

» La journée de huit heures est et restera la règle générale.

» L'industrie et le grand commerce se sont adaptés à son application. Il reste cependant certaines industries, dont les périls et l'insalubrité justifient la réduction de la journée dans des conditions plus considérables.

» Deux sortes de dérogations seront toujours nécessaires: dérogations temporaires imposées par les circonstances, revoises en état après accident ou sinistre, périodes d'inventaires, etc...

» Il sera bon que les organisations professionnelles interviennent pour contrôler l'octroi de ces dérogations.

» Dérogations permanentes: lorsque les heures de présence ne représentent pas des heures de travail (agents de police, concierges, etc.) »

Roubaix-Est. — L. Beausire, employé:

« Je suis partisan de la journée de huit heures appliquée dans l'esprit actuel de la loi. »

Roubaix-Est. — Ph. Vanwynacker, ouvrier peintre:

« S'engage à soutenir ou déposer le vœu que la journée de huit heures reste intangible pour tous ceux qui en profitent déjà, et que le règlement d'administration publique, pour l'application de la loi aux employés de toutes catégories, soit établi à bref délai. »

Roubaix-Est. — H. Wattremez, adjoint au maire de Roubaix:

« Je suis partisan de la journée de huit heures, sans aucune dérogation. »

Roubaix-Nord. — Fl. Bonte, métreur:

(N'a pas répondu au questionnaire du Syndicat des Employés).

Roubaix-Nord. — H. Briffaut, maire de Wattrelos:

« J'estime que la loi de huit heures doit être appliquée sans dérogations. »

Roubaix-Nord. — A. Lerouge, administrateur du Bureau de bienfaisance, Roubaix:

(Même réponse que Ph. Vanwynacker de Roubaix-Est).

Roubaix-Nord. — Ch. Malfilâtre, représentant:

« Je suis très partisan de la journée de huit heures. Au sujet des dérogations, il y a des cas sur lesquels les deux partis intéressés pourraient se mettre d'accord pour un travail très urgent, pour ces cas-là, je crois qu'il serait ingrat d'y mettre opposition. »

Roubaix-Ouest. — S. Dubled, employé:

(N'a pas répondu au questionnaire du Syndicat des Employés).

Roubaix-Ouest. — J. Lebas, maire de Roubaix:

« Je suis pour l'application de la journée de huit heures, sans dérogations, ainsi que le réclament les organisations syndicales ouvrières. »

Roubaix-Ouest. — Alb. Lecomte, métreur:

(Même réponse que Ph. Vanwynacker de Roubaix-Est).

Roubaix-Ouest. — Fernand Motte, industriel:

« Je suis bien d'accord avec les termes de la loi qui émet, en principe, que la durée du travail effectif des ouvriers et employés, ne peut excéder 48 heures par semaine. A cette loi du 23 avril 1919, fut annexé le décret du 12 décembre 1919, concernant son application dans les industries textiles.

» Ce décret prévoit les cas d'interruption collective du travail résultant de causes accidentelles ou de force majeure, auxquels cas il est prévu la récupération dans des délais déterminés.

» Il serait désirable que ce décret soit reconnu par les organisations ouvrières, de même qu'il serait désirable d'obtenir éventuellement la prolongation temporaire du travail au-delà des limites fixées par la loi. Cette prolongation fut envisagée par le même décret du 12 décembre 1918 pour les cas de travaux urgents auxquels l'établissement pourrait avoir à faire face, et le maximum de prolongation est fixé à 150 heures réparties entre 50 jours de travail au maximum, avec cette restriction, que vous savez que l'industrie de Roubaix est essentiellement une industrie saisonnière, et ne pourra en aucun cas, dépasser 10 heures.

» Or, vous savez que l'industrie de Roubaix est essentiellement une industrie saisonnière, et ne